



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-03020

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-03-18-00002 - Arrêté portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises SAS EXAEGIS. (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-03-18-00002

Arrêté portant agrément pour l'exercice de
l'activité de domiciliation d'entreprises SAS
EXAEGIS.

Sous-préfecture de Chinon

ARRÊTÉ

portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises
SAS EXAGEIS

Le sous-préfet de Chinon

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2024, donnant délégation de signature à M. VIGNAUD Laurent, sous-préfet de Chinon ;

Vu le dossier de demande d'agrément prévu à l'article L123-11-3 du code de commerce, présenté par M. BRIZIOU Laurent, agissant pour le compte de la société EXAEGIS (SIRET 53870098000021), en qualité d'actionnaire ou associé détenant plus de 25 % du capital social, du 8 décembre 2023 ;

Considérant que la société EXAEGIS sise 4 Rue Albert Dennerly 37000 TOURS met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue de la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société EXAEGIS, est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale dans les locaux de son établissement situé 4 rue Albert Dennerly 37000 TOURS, pour une durée de 6

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Le renouvellement pourra être sollicité deux mois avant ce terme.

Article 2 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation seront portés à la connaissance du préfet, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

Article 3 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R123-166-2 du code de commerce ne seront plus respectées, l'agrément sera suspendu ou retiré.

Article 4 : M. le sous-préfet de l'arrondissement de Chinon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Chinon, le 18/03/2024

Le sous-préfet de Chinon

Signé

Laurent VIGNAUD